

SANTÉ PUBLIQUE ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

NOTRE SANTÉ COMMUNE

FNE63 est là pour rappeler une évidence : la santé n'est pas négociable. Ni dans l'air, ni dans l'eau, ni dans nos vies : zéro néonicotinoïdes !

👉 LE DROIT A DÉJÀ PARLÉ - LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION, N'EST PAS UN SLOGAN, C'EST DU DROIT

Il y a moins d'un an — en août 2025 — après une mobilisation citoyenne ayant recueilli plus de 2, 1 millions de signatures, le Conseil constitutionnel censurait la réintroduction de l'acétamipride dans la loi Duplomb. Pas pour des raisons politiques. Pour des raisons de droit.

Le Conseil Constitutionnel a rappelé une règle simple, gravée dans notre bloc de constitutionnalité : le législateur ne peut pas porter une atteinte manifestement disproportionnée à la protection de la santé et de l'environnement.

L'article 1er de la Charte de l'environnement — intégrée au bloc de constitutionnalité depuis 2004 — est sans ambiguïté : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

L'article 5 de la Charte de l'environnement dispose : « Lorsque la réalisation d'un dommage grave et irréversible ne peut être exclue, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées. »

👉 LA SCIENCE A DÉJÀ PROUVÉ

Les néonicotinoïdes sont **solubles dans l'eau, persistants**, et se diffusent bien au-delà des parcelles traitées.

Ni acétamipride, ni flupyradifurone :

Le flupyradifurone est présenté comme une « alternative aux néonicotinoïdes ». Ce n'est pas une alternative. C'est un néonicotinoïde de substitution, de la famille des buténolides, avec le même mode d'action : il détruit le système nerveux des insectes — et pas seulement des insectes.



Les données européennes sont formelles :

- **Toxicité systémique** chez les mammifères — avec des effets potentiels sur la reproduction et le développement.
- **Persistance environnementale élevée** et forte lixiviation : il migre dans les nappes phréatiques, dans nos eaux de boisson.
- **Toxicité avérée pour les pollinisateurs**, avec une sensibilité particulièrement marquée chez les abeilles solitaires — précisément les espèces que les évaluations réglementaires européennes ignorent encore.
- **Des incertitudes sur des effets génotoxiques** que l'EFSA elle-même reconnaît sans pouvoir les exclure.

Ce produit est approuvé dans l'UE jusqu'en 2029 — mais « approuvé » ne signifie pas « sans danger ». Cela signifie que les lobbies ont obtenu un délai. **Ce n'est pas la même chose.**

👉 Pas de pesticides dans nos assiettes, pas de poisons dans nos poumons :

FNE63 s'oppose à la réintroduction des néonicotinoïdes :

- Dont la dangerosité est établie,
- Dont la persistance est documentée,
- Dont la dispersion est prouvée

Ils sont présents dans l'eau, mais pas seulement ! Ils sont retrouvés, dans les sols, dans les aliments que nous mangeons, même dans l'AIR

Quand l'air est contaminé, personne n'est protégé !

Ce que nous autorisons aujourd'hui, nous le respirerons pendant des décennies. Ce n'est pas une métaphore. C'est de la physico-chimie.

Le 30 mars 2026, Atmo France — le réseau national de surveillance de la qualité de l'air — a publié une carte nationale des pesticides atmosphériques. La conclusion est sans appel : les pesticides sont présents dans l'air sur l'ensemble du territoire français.

Sur 72 substances actives étudiées : un tiers est détecté, une sur huit est quantifiée — y compris au sommet du Puy-de-Dôme, loin de tout champ traité.



*Le lindane, insecticide interdit depuis plus de 20 ans, classé toxique pour l'humain et persistant dans l'environnement, est encore retrouvé dans **61 % des prélèvements** dans l'air de 2022-2023.*

Deux études publiées cette année par le Centre d'études biologiques de Chizé dans les Deux-Sèvres — un laboratoire à ciel ouvert de 450 km² travaillant avec les agriculteurs — nous livrent un avertissement que l'on ne peut plus ignorer :

*Des perdrix nourries avec des céréales conventionnelles contenant des pesticides identifiés présentaient dans leur sang **des molécules non identifiées** — absentes de leur alimentation. La contamination ne venait pas seulement de ce qu'elles mangeaient. Elle venait de **l'environnement lui-même** : le sol, l'air, l'eau.*

En cas de combinaison de plusieurs molécules, les effets sont préoccupants : diminution de l'activité physique, réduction des paramètres vitaux, augmentation des parasites sanguins chez les passereaux.

*Les chercheurs sont explicites : ces résultats « interrogent sur l'impact de l'usage des pesticides sur **l'ensemble du vivant** ». L'ensemble du vivant. Pas seulement les insectes. Pas seulement les oiseaux. Pas seulement les agriculteurs. **Nous tous. Chaque espèce. Chaque écosystème.***

Le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides dresse un tableau qui ne saurait être ignoré :

- *Les cancers les plus fréquemment reconnus ? **Les lymphomes non hodgkiniens. Les leucémies. Le myélome multiple. La maladie de Parkinson.** Ces maladies touchent ceux qui ont travaillé dans les vignes, dans les grandes cultures, dans l'arboriculture — précisément là où les néonicotinoïdes sont massivement utilisés.*
- *90,6 % des demandeurs au fonds sont des **agriculteurs retraités**. Des hommes et des femmes qui ont fait confiance à l'État, qui ont appliqué les produits qu'on leur prescrivait, et qui paient aujourd'hui avec leur santé — souvent en fin de vie.*

*Les demandes au fonds ont été **multipliées par plus de trois en trois ans**. Les indemnisations globales sont passées de 13,2 millions d'euros en 2023 à 18,7 millions en 2024.*



*Et pourtant, certains proposent de réintroduire les substances qui fabriquent ces dossiers. **ILS SAVENT MAIS CHOISISSENT DE NE PAS VOIR***

LES ALTERNATIVES EXISTENT

L'INRAE l'a démontré sur dix ans, sur neuf sites en France : **on peut cultiver, obtenir des rendements viables, et ne pas empoisonner.** Ce n'est pas de l'utopie. C'est de la recherche agronomique publique : « Il est possible de tirer de bons revenus sans utiliser de produits chimiques. »

Des solutions existent :

- Diversification des cultures,
- Allongement des rotations,
- Variétés résistantes,
- Prophylaxie,
- Réduction du travail du sol.

Les agriculteurs qui s'engagent dans ces voies montrent que **c'est possible, c'est viable, c'est durable.**

Alors pourquoi revenir en arrière ?

Pourquoi réintroduire des molécules que tant de pays ont déjà bannies ?

Un message clair aux sénateurs

À quelques mois des élections sénatoriales, les grands électeurs — maires, adjoints, conseillers municipaux, départementaux et régionaux — jouent un rôle crucial.

FNE63 appelle à la mobilisation citoyenne ! Interpeler vos grands électeurs, ceux qui voteront pour élire prochainement les sénateurs !

La tribune ouverte mise en ligne par France Nature Environnement leur rappelle :

« Ils ne pourront pas soutenir des candidat·es ayant voté pour le retour de pesticides mettant en danger la santé publique et la biodiversité. »

Nous leur demandons de la signer.

Nous leur demandons de se tenir du côté de la santé, du côté de la science, du côté de la vie.



Notre santé vaut mieux que leurs dérogations ! Protégeons nos paysans, nos paysannes, protégeons-nous, toutes et tous !

Aujourd'hui, nous disons ensemble :

- **Pas de retour en arrière**
- **Pas de néonicotinoïdes**
- **Pas de compromis sur la santé**

La loi d'urgence ?

Urgence de protéger nos enfants, pas les pesticides !

Sandrine NOLOT
Présidente de FNE63

Sources : Conseil constitutionnel (décision août 2025) — Charte de l'environnement (art. 1 et 5) — Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (rapport 2024) — Atmo France (mars 2026) — EFSA/AERU (flupyradifurone) — CEBC-CNRS/INRAE (études Deux-Sèvres 2026) — INRAE (agriculture sans pesticides)